

REFERENCE VERSION CREE LE

: PA/BN/EN/MAN/005

: 00 : 28/01/16

Cotonou, le 22 mars 2023

Α

Monsieur Ulrich DEDO

Conseiller Commercial

NSIA Vie Assurances

REF: 0.0.2./23/SI/DDC/DG/NSIA Vie Assurances

Objet: Mise en demeure et affectation

Cher Monsieur,

Je fais suite à notre séance de travail du 14 mars courant et le rapport sur votre travail au sein de l'équipe dirigée par Monsieur Abed GNAMBAKPO au niveau du Bureau Direct de Bohicon pour :

- 1. Vous mettre en demeure pour une période de 60 jours à compter de la date de réception de ce courrier. Pendant cette période, toute plainte d'un client par rapport à votre méthode de travail peu orthodoxe relevée et reconnue par vous-même lors de la séance sus visée vaut radiation de la Force de Vente,
- 2. Vous affecter du Bureau Direct de Bohicon vers le Bureau Direct de Lokossa où vous travaillerez suivant les orientations du Chef Bureau et de votre nouveau manager qui sera désigné par celui-ci

En tout état de cause, le Chef Bureau Direct de Lokossa est instruit pour faire un rapport au Coordonnateur Général en charge des Bureaux sur votre activité quotidienne et à la fin des 60 jours.

A ce titre, je tiens responsables le Chef Bureau et le Coordonnateur Général à leur manquement et des conséquences qui découleraient si je ne suis pas informé à temps des nouveaux dérapages et plaintes contre votre personne.

Bien à vous.

NSIA Vie Assurances

Tél: 2291 21 36 65 00 Fax: (229) 21 31 35 17 nsigbenin@greusensia.com

Urbain BOCO

Chef Département Commercial

Ampliations:

- Dossier de l'intéressé
- Monsieur GNAMBAKPO Abed Manager
- Monsieur Sylvain EGUI Chef Bureau Bohicon
- Monsieur Dimace AGBOKAN Chef Bureau Lokossa
- Monsieur Hospice GBEGAN Coordonnateur Général



